



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2 MARS 2016**

**Numéro
DEL 2016.03.02/026**

Le **mercredi 2 mars 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : URBANISME 1.

**Objet : ZAC CŒUR DE VILLE -
DOSSIER DE REALISATION -
APPROBATION DU PROJET DE
PROGRAMME DES EQUIPEMENTS
PUBLICS.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie,

Étaient Représentés :

DAVANTURE Bruno pouvoir à Manuel ROMAIN.
KHALIFA Daphné pouvoir à Thibault MILLET.
BRUNET Pascale pouvoir à Nicole GUERIN.

Absents-Excusés :

DAVANTURE Bruno, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 25/02/2016

Affichage : 25/02/2016

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de suffrages
exprimés :** 32

Rapporteur : Aurélie POYAU.

Par délibération n° DEL 2013.03.27/050 du 27 mars 2013, le Conseil Municipal de Briançon a défini les objectifs de l'aménagement du quartier des anciennes casernes Colaud et Berwick, les modalités de la concertation de la population conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, et de la mise à disposition réalisée au titre de l'article L 122-1-1 du Code de l'environnement.

La concertation a eu lieu du 23 avril au 31 juillet 2013.

Conformément à l'article L.122-1-1 du Code de l'environnement, une mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement a été mise à la disposition du public.

Cette mise à disposition a eu lieu dans les locaux du service de l'urbanisme du 20 novembre au 4 décembre 2013.

Au cours de cette mise à disposition des observations et des suggestions ont été formulées et, à ce titre, un bilan de celle-ci a été tiré par une délibération N°DEL 2013.12.18/220 du 18 décembre 2013.

Enfin, par délibération N°DEL 2013.12.18/221 du 18 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation, le dossier de création de l'opération d'aménagement Cœur de ville et a créé la ZAC « CŒUR DE VILLE » conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du Code de l'urbanisme.

Afin de mettre en œuvre l'opération d'aménagement de la ZAC « Cœur de ville », la commune de Briançon a confié à la société publique locale AREA-PACA la concession d'aménagement de ladite ZAC par délibération N°DEL 2014.12.18/234 du 18 décembre 2014.

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, un dossier de réalisation de ZAC, dont les études ont été élaborées tout au long de l'année 2015, a été constitué et a précisé le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés dans la ZAC « Cœur de ville ».

Le projet de programme d'équipements publics comprend :

- le programme des voiries et des réseaux à réaliser dans la ZAC,
- le programme des espaces extérieurs à aménager dans la ZAC.

Les voiries et réseaux seront réalisés par l'aménageur AREA-PACA et seront remis à leur livraison aux gestionnaires ou concessionnaires de réseaux :

- Les voiries, réseaux d'eaux pluviales et éclairage public à la Ville de Briançon,
- Les réseaux d'eaux usées à la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB),
- Les réseaux d'eau potable à la SPL ESHD (Eau Service Haute Durance),
- Les réseaux d'électricité à la Régie Energie, Développement, Services du Briançonnais (EDSB),
- Les travaux de modification des canaux à l'Association Syndicale Autorisée de Briançon (ASA),
- Les réseaux de télécommunications à l'opérateur téléphonique qui sera désigné par la ville.

Le programme des espaces extérieurs comprend :

- le parc urbain et ses accès (23 000 m2)
- les nouvelles places créées dans la ZAC :
 - place des casernes dans l'espace Berwick (3 100 m2)
 - place du marché dans l'espace Colaud (4 460 m2)
 - place du gymnase à l'entrée sud-est de la caserne Berwick (2 100 m2)
- les surfaces de stationnement public :
 - parking Berwick aux alentours du cinéma et de la médiathèque (total 144 places)
 - parking Colaud (93 places)
 - stationnement longitudinal le long de l'avenue Barbot (50 places).

Les espaces extérieurs seront réalisés par l'aménageur AREA-PACA et seront remis à la ville de Briançon.

AR PREFECTURE

005-210500237-20160302-DEL20160302026-DE
Regu le 09/03/2016

Le coût total prévisionnel des équipements publics est de 16 447 450 € HT et est financé par le bilan de la ZAC dont l'aménageur AREA-PACA a la charge.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 et suivants, L300-2, L 600-11, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 27 mars 2013 précisant les objectifs et modalités de la concertation,

Vu la délibération en date 18 décembre 2013 tirant le bilan de la concertation, tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact, approuvant le dossier de création de la ZAC « Cœur de ville » et créant ladite ZAC,

Vu l'étude d'impact, l'avis sur l'étude d'impact de l'autorité environnementale et les compléments à l'étude d'impact,

Vu la délibération du 18 décembre 2014 attribuant à la société publique locale AREA-PACA la concession d'aménagement de la ZAC « Cœur de ville »,

Vu le dossier de réalisation établi conformément aux articles R. 311-7 et suivants du Code de l'urbanisme, et notamment le projet de programme des équipements publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés dans la ZAC « Cœur de ville » :
- D'approuver le projet de programme des équipements publics de la ZAC « Cœur de ville », établi conformément aux dispositions des articles R. 311-7 et suivant du Code de l'urbanisme,
- De préciser que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Éric PEYTHIEU)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

09 MARS 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20160302-DEL20160302026-DE
Regu le 09/03/2016

Blank lined area for text entry, consisting of eight horizontal lines.

005 2105 00





ANNEXE 1
 DÉLIBÉRATION DEL 2016.03.02/026
 DU 02/03/2016

URBANISME 1

TABLEAU DU PROJET DE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

TABLEAU DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS					
Ouvrages	Coût Prévisionnel € HT (1)	Maître D'ouvrage	Financement Aménageur € HT	Financement Ville € HT	Gestionnaire
Mise en état des sols :					
Démolitions	3 087 941	Aménageur	1 961 466	1 126 475	Aménageur
Travaux préparatoires et dépollution des sols	600 000	AREA- PACA	381 121	218 879	Aménageur
Travaux d'aménagement :					
<u>VRD :</u>					
voiries		Aménageur AREA- PACA			Ville
canaux					ASA
eaux usées					CCB
eaux pluviales					Ville
eau potable					ESHD (RBEA)
électricité					EDSB
éclairage public					Ville
télécommunications				Opérateur téléphonique	
s/total VRD =	10 005 510		6 355 519	3 649 991	
<u>Parc urbain</u>					
s/total parc urbain	2 754 004		1 749 348	1 004 655	
Coût total des équipements publics	16 447 455		10 447 455	6 000 000	
<i>pm : réseau de chaleur</i>					BBE

(1) y compris imputation proportionnelle des honoraires de maîtrise d'œuvre, des honoraires des prestataires techniques et des révisions de prix.

Blank lined area for writing.

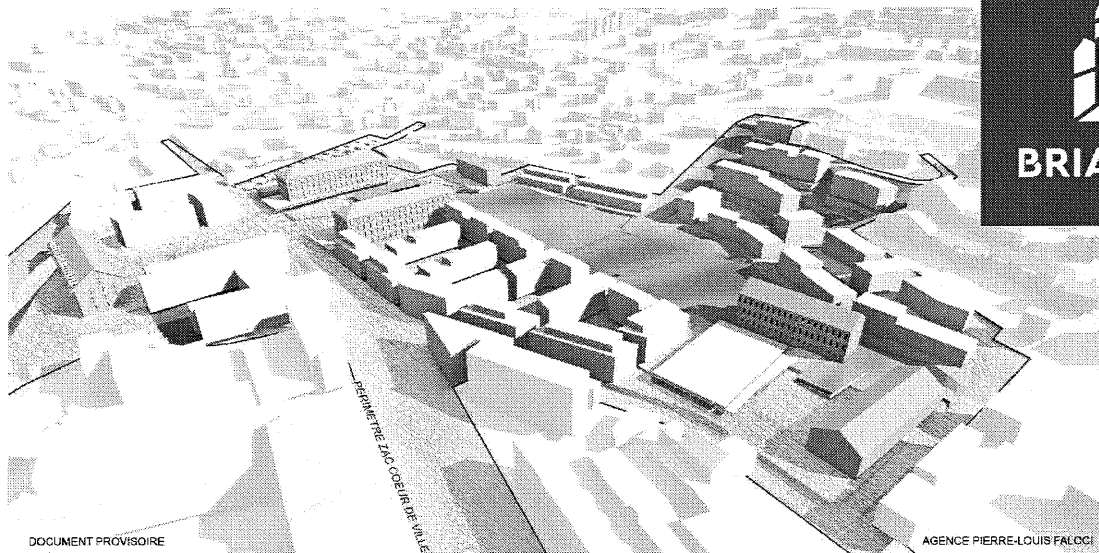
AR PREFECTURE

005-210500237-20160302-DEL20160302026-DE
Regu le 09/03/2016

ANNEXE 2
DÉLIBÉRATION DEL 2016.03.02/026
DU 2 MARS 2016

DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC CŒUR DE VILLE

PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS – PEP



SPL AREA-PACA

SOMMAIRE

LE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS	3
DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX	3
ESPACES PAYSAGERS	4
VOIRIES	5
CANAU D'IRRIGATION	6
CANAU D'IRRIGATION	6
ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX USEES	6
ASSAINISSEMENT	7
EAUX PLUVIALES	7
ET EAUX USEES	7
ADDUCTION D'EAU POTABLE ET DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	7
ELECTRICITE	8
TELECOMMUNICATIONS	9
RESEAU RTE	11
OUVRAGES ET TRAVAUX DIVERS	11
ECLAIRAGE PUBLIC	11
CHARTRE CHANTIER VERT	12
COUT ET FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS	13

ANNEXES

Annexe n°1 : plan d'aménagement de la ZAC Cœur de ville

Annexe n°2 : plan de synthèse des voiries et réseaux

Annexe n°3 : tableau du programme des équipements publics (PEP)

Annexe n°4 : tableau du programme global des constructions (PGC)

Les plans, schémas et maquettes ont été élaborés par le cabinet Pierre Louis Faloci.
Les caractéristiques du programme des équipements publics ont été élaborées par le bureau d'études Y Ingénierie.

LE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le programme des équipements publics de la ZAC Cœur de ville vise à répondre aux besoins d'équipements générés par le fonctionnement et la viabilité de l'opération : réseaux, voiries, espaces paysagers, aménagements de surface, équipements de superstructure.

La maîtrise d'ouvrage de ces équipements est assurée par l'AREA-PACA, aménageur de la ZAC, et ponctuellement par les concessionnaires de réseaux.

Description sommaire des travaux

Les travaux d'aménagement seront réalisés dans les emprises du domaine public. Ils s'effectueront en plusieurs phases de travaux.

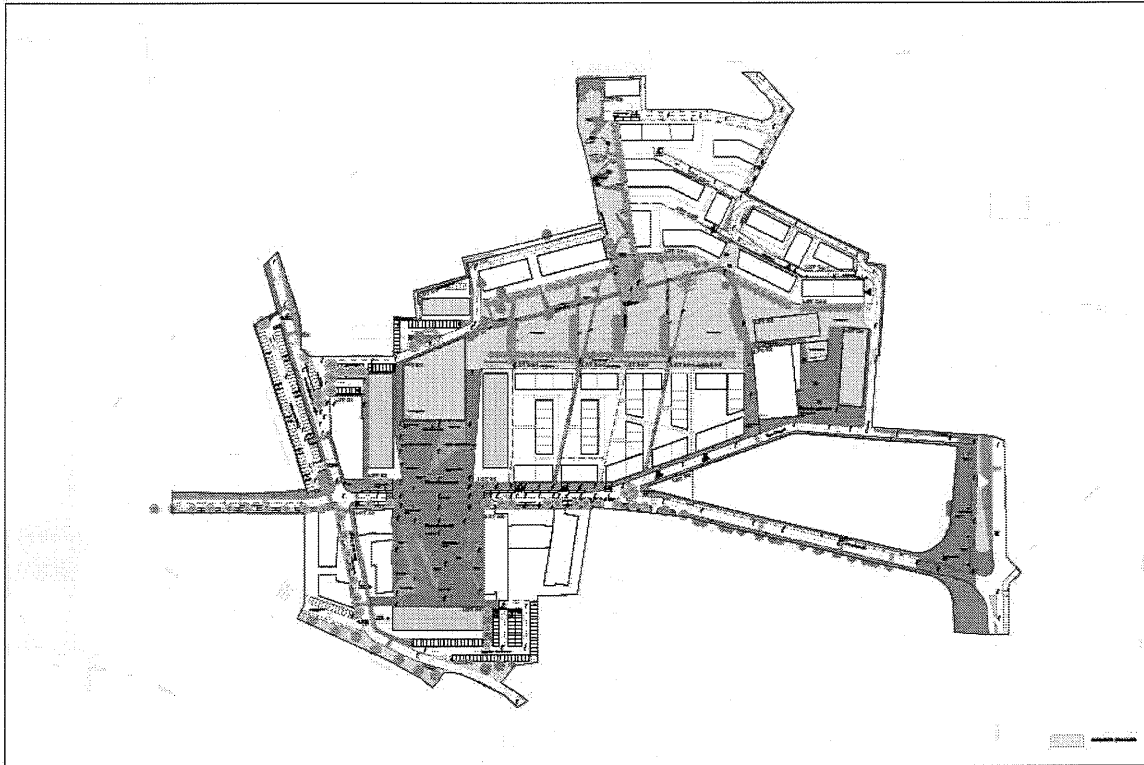
Les prestations envisagées portent principalement sur la réalisation des travaux suivants :

- Terrassements en déblais et remblais dans l'emprise des espaces publics pour mise à niveau des assises de voirie, des fonds de forme d'espaces verts et des ouvrages.
- Démolition des revêtements existants.
- Dépose du mobilier urbain (barrières, bornes basses, jardinières, clôtures basses en bois, etc), de la signalisation existante (verticale, de jalonnement directionnel) et d'ouvrages divers (barrières levantes avec déconnexion électrique, etc.)
- Réalisation des structures des voiries, stationnements, trottoirs et espaces piétons.
- Dépose de réseaux d'assainissement existants, avec établissement de plan de retrait pour les canalisations existantes en amiante.
- Réalisation des réseaux eaux pluviales et eaux usées, comprenant des collecteurs, ouvrages de collecte, raccordements aux réseaux existants.
- Rétablissement des canaux d'irrigation qui ont été rabattus dans les réseaux d'assainissement avant de traverser les espaces Berwick et Colaud, dévoiement de canaux existants (avenue du Général Barbot, le long du mur d'enceinte situé avenue de Provence).
- Dévoiement d'un canal d'irrigation existant, busé, qui chemine dans l'emprise du lot A5.
- Dévoiement de l'ovoïde existant qui chemine dans l'emprise du lot A5 (à confirmer)
- Réalisation du réseau d'adduction d'eau et de défense incendie, qui sera ultérieurement rétrocedé à ESHD.
- Réalisation de tranchées et fourreaux pour les réseaux d'électricité BT, et raccordements.
- Réalisation du réseau d'éclairage public, fourniture et pose des candélabres, luminaires et armoires d'éclairage.
- Réalisation de tranchées et fourreaux pour les réseaux télécom, et raccordements.
- Réalisation des tranchées et fourreaux pour le réseau fibre optique.
- Déplacement ou suppression des cabines téléphoniques existantes (place de l'Europe, avenue du 159E RIA).
- Fourniture et pose des bordures, caniveaux, et réalisation des revêtements définitifs.
- Mise en place des signalisations horizontales et verticales, et de jalonnement directionnel.
- Fourniture et pose du mobilier urbain.
- apport de terre végétale, plantations des arbres et végétaux, ainsi que l'engazonnement des zones d'espaces verts.
- Réalisation d'ouvrages de génie civil : murs de soutènement, escaliers, bancs béton, etc.
- Déplacement du monument commémoratif existant et de la plaque fixée sur le mur d'enceinte.
- Dépose et repose d'ouvrages divers existants, dont notamment : abribus, horodateurs, panneaux d'affichage publicitaire, panneaux d'information en bois, panneaux de Ville avec alimentation électrique, etc.
- Dépose des DSE existants et remblaiement. Préparation des plateformes pour les nouveaux DSE à poser dans le cadre de l'aménagement.
- La reprise des raccordements de la pépinière d'entreprises, qui ont été réalisés avant les travaux d'aménagement de ZAC, sur les réseaux existants.

Espaces paysagers

Les espaces publics sont décomposés en espaces paysagers et espaces minéralisés. Les espaces paysagers concernent principalement le grand parc urbain central et les espaces minéralisés concernent les places de la ZAC : place des casernes comportant la future médiathèque et les deux bâtiments de troupe B9 et B10, place du marché jouxtant la résidence séniors et ouvrant sur le bâtiment de troupe C8, place du gymnase à l'entrée sud-est de la ZAC.

Le parc urbain sera engazonné après apport de 30 cm de terre végétale.



Plan des sols

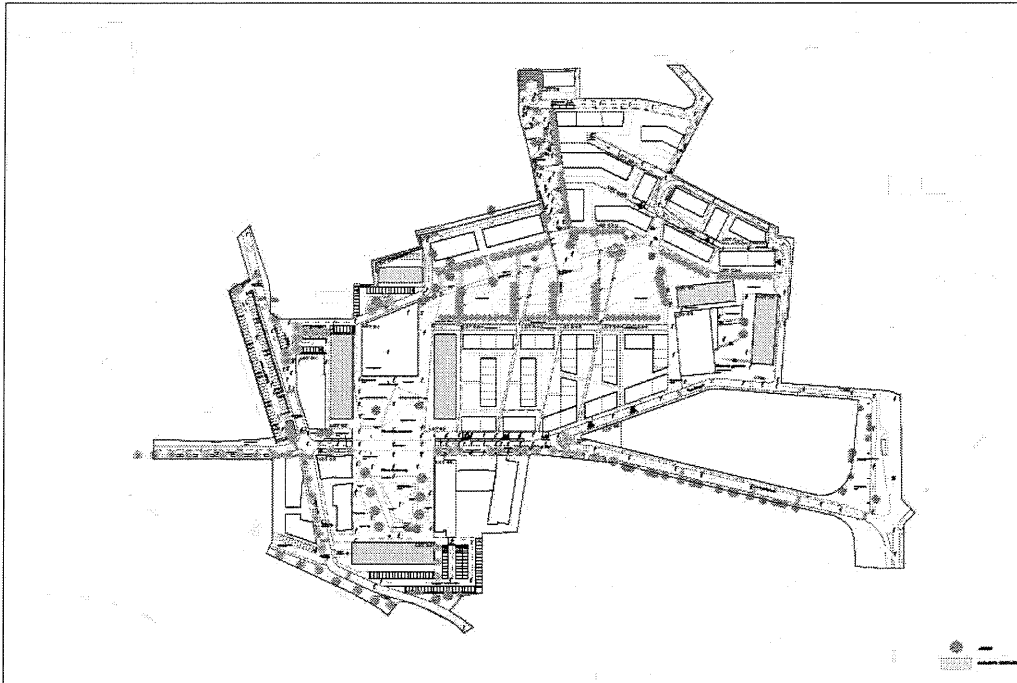
Les voiries sont plantées d'arbres à tige haute. La nature, les références et les caractéristiques des végétaux seront conformes au projet architectural. Sont notamment prévus:

- Des arbres de hautes tiges 25/30 de type Orme des montagnes.
- Des érables sycomores.
- Des arbres fruitiers de type prunus brigantiaca.
- Des Pseudotsuga menziesii.
- Des couvre-sol de type juniperus horizontalis.

Il est également prévu de conserver certains arbres existants.

Des fosses d'arbres seront réalisées et remplies en terre végétale. Elles auront pour dimensions:

- 2 x 2 x 2m pour les fosses situées dans les zones de voiries.
- 1,5 x 1,5 x 1,5m pour les fosses situées dans le parc.



Plan des plantations

Voiries

Les différentes constitutions des principales chaussées sont :

VOIRIE LOURDE - VOIES DÉPARTEMENTALES

- Couche de roulement définitive en BBSG (Béton bitumineux semi grenu) 0/10 0,07 m,
- Couche de base en Grave Bitume de classe 3 0,10 m,
- Couche de fondation en Grave Bitume de classe 3 0,11 m,
- Couche de réglage en GNT (Grave non traitée) 0/31.5 ou grave de recyclage type GR 4 0,50 m, (non gélive)

Les voies départementales concernées par la présente structure sont l'avenue du Général Barbot (D902) et un tronçon de la D2.

VOIRIE LOURDE - VOIE PRINCIPALE (HORS VOIES DÉPARTEMENTALES)

- Couche de roulement définitive en BBSG 0/10 0,05 m,
- Couche de base en Grave Bitume de classe 2 0,09 m,
- Couche de fondation en Grave Bitume de classe 2 0,10 m,
- Couche de réglage en GNT 0/31.5 ou grave de recyclage type GR 4 0,50 m, (non gélive)

VOIRIE LOURDE - VOIE DE DISTRIBUTION

- Couche de roulement définitive en BBSG 0/10 0,06 m,
- Couche de base en Grave Bitume de classe 2 0,15 m,
- Couche de réglage en GNT 0/31.5 ou grave de recyclage type GR 4 0,50 m, (non gélive)

VOIRIE LOURDE - VOIE DE DESSERTE

- Couche de roulement définitive en BBSG 0/10 0,06 m,
- Couche de base en Grave Bitume de classe 2 0,13 m,
- Couche de réglage en GNT 0/31.5 ou grave de recyclage type GR 4 0,50 m, (non gélive)

VOIRIE LÉGÈRE - STATIONNEMENTS VL

- Couche de surface en BBSG 0/10 0,06 m,
- Couche de base en Grave Bitume 0/14 de classe 2 0,08 m,
- Couche de base en GNT 0/31.5 ou grave de recyclage type GR 4 0,50 m, (non gélive).

Les couches de roulement en BBSG seront de finition grenillée, et les agrégats seront clairs.

Canaux d'irrigation

CANAUX EXISTANTS

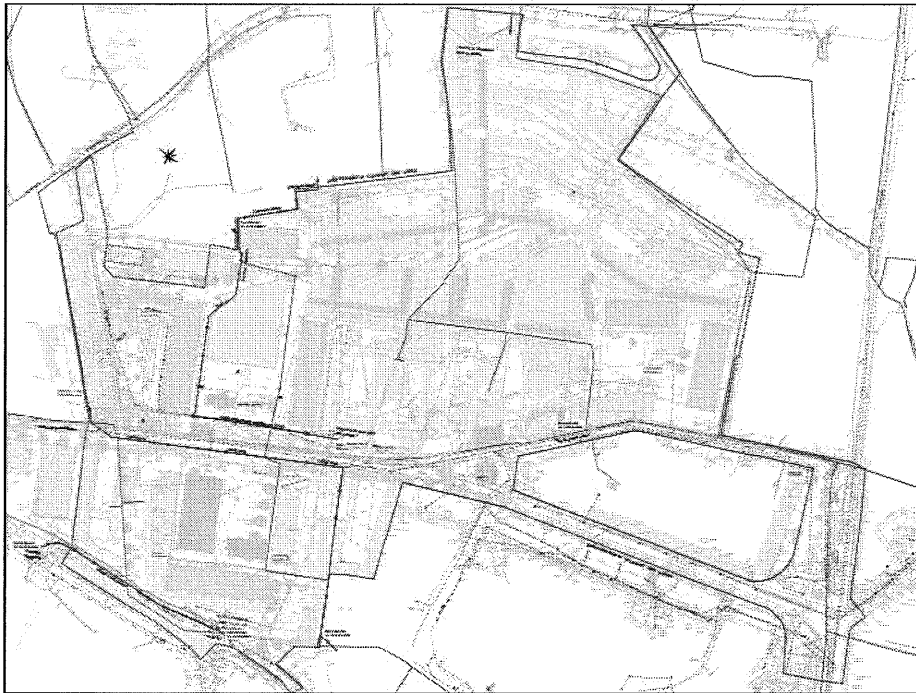
Les canaux existants en provenance de la partie Est en bordure de la ZAC ont été rabattus et se déversent dans la prairie. Un canal busé transite le long de l'avenue du Général Barbot, un canal existant à ciel ouvert chemine le long du mur d'enceinte de l'espace Colaud.

MAINTIEN DES ÉCOULEMENTS PENDANT LES TRAVAUX

Les écoulements des canaux d'irrigation existants seront maintenus pendant la réalisation des travaux d'aménagement.

RÉTABLISSEMENT DES CANAUX

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, les canaux qui avaient été rabattus seront rétablis afin d'assurer la continuité des eaux d'irrigation.



Canaux d'irrigation

Assainissement des eaux pluviales et des eaux usées

Les réseaux existants dans les espaces Berwick et Colaud sont unitaires et récupèrent également des eaux de canaux d'irrigation y ayant été rabattus. Les réseaux d'assainissement créés dans le cadre de l'opération se raccorderont sur les réseaux existants sous l'avenue du Général Barbot et sous la rue du Général Colaud.

RÉSEAUX ASSAINISSEMENT A CRÉER

Des réseaux séparatifs seront créés avec collecteurs, regards de visite, tampons de regards, bouches d'égout, caniveaux-grilles, tranchées d'infiltration

Les hypothèses retenues pour l'assainissement pluvial sont les suivantes :

- Occurrence 30 ans.
- Débit de fuite des dispositifs de régulation: il n'y a pas de ratio en l/s/ha sur le

- département.
- L'objectif doit être de ne pas aggraver les ruissellements par rapport à la situation actuelle.
 - L'infiltration sera privilégiée au moyen de tranchées drainantes.
 - Dans le parc, mise en place d'un dispositif de régulation de type noue enherbée ou bassin.
 - Les dispositifs d'infiltration seront raccordés sur un trop-plein en direction des eaux pluviales.

DÉPOSE DE RÉSEAUX EXISTANTS ET RACCORDEMENTS

Des réseaux d'assainissement existants (unitaires, eaux usées, eaux pluviales) seront déposés dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC.

RÉSEAUX CHEMINANT DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT EXISTANTS

Des réseaux transitent à l'intérieur de certains réseaux d'assainissement. Il conviendra de déterminer, auprès des concessionnaires ou services techniques concernés, la nature de ces réseaux et leur devenir au sein des aménagements définitifs de la ZAC.

SÉPARATEURS D'HYDROCARBURES

Il n'est pas prévu de séparateurs d'hydrocarbures.



Assainissement eaux pluviales et eaux usées

Adduction d'eau potable et défense contre l'incendie

Dans l'emprise de la ZAC, les réseaux existants sont en très mauvais état et sous-dimensionnés. Les canalisations en place ne permettent pas d'être réutilisées en raison de leur vétusté et de leur capacité insuffisante au regard du projet.

A l'intérieur de la ZAC, l'ensemble des travaux du réseau d'adduction d'eau potable en défense incendie seront réalisés par l'Aménageur, puis seront par la suite rétrocédés à la SPL ESHD, qui est associée aux phases d'études et sera associée aux phases de travaux et réceptions.

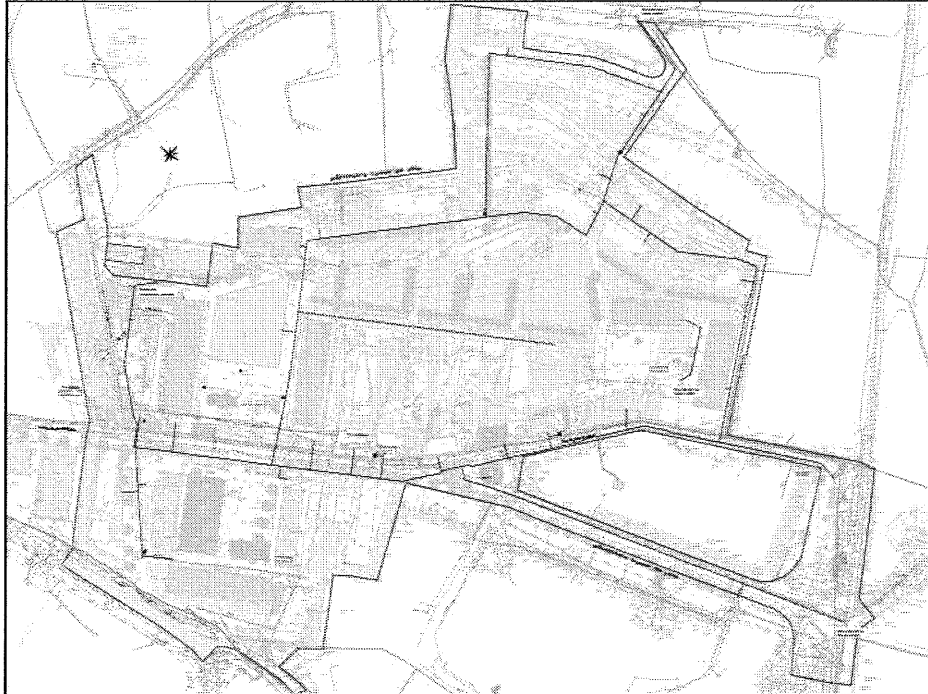
Deux secteurs de distribution sont définis pour la ZAC:

- La partie "Est", qui sera alimentée depuis l'avenue du Lautaret.

- Les parties "Ouest" et centrale, qui seront alimentées depuis l'avenue du Général Barbot.

POTEAUX INCENDIE EXISTANTS

La défense incendie sera assurée par la mise en place de nouveaux poteaux incendie. Certains des poteaux existants, pour ceux en bon état, pourront éventuellement être conservés ou légèrement déplacés dans le cadre de l'aménagement.



Réseau AEP

Electricité

Deux postes de transformation existants sont situés à proximité immédiate du périmètre de l'opération. Les futurs bâtiments de la ZAC ne seront pas repris sur ces postes. Les travaux suivants seront réalisés :

- Réseau HTA (réalisé par EDSB)
- Alimentation BT des lots
- Passage de fourreaux en tranchée, chambres de tirage, grillage avertisseur, etc.

POSTES DE TRANSFORMATION A CRÉER

Dans le cadre de l'aménagement, de nouveaux postes de transformation seront créés pour subvenir aux besoins électriques de la ZAC.

Les postes auront une capacité de 630 kVA, et jusqu'à 1000 kVA si besoin. Ils seront localisés prioritairement sur les espaces publics, ou intégrés dans des bâtiments publics.

La distance des postes pour l'alimentation des lots sera de 300 m maximum, et ils devront être accessibles par un camion 6 roues. Il sera prévu un seuil de 10cm environ entre la porte des postes et l'extérieur (en raison de la glace en hiver). Certains postes seront éventuellement regroupés, si la configuration de la ZAC le permet.

Le nombre de postes de distribution publique est estimé à environ 11. Leurs positions et nombre sont à confirmer avec EDSB.



Réseau électricité

Télécommunications

Les réseaux existants sur l'avenue du 159e RIA ainsi que sur l'avenue du Général Barbot sont en buses-ciment, fragiles et sous-dimensionnées par rapport aux besoins générés par la ZAC. Il convient de poser des réseaux neufs sur ces axes. Le réseau existant sur l'avenue du Général Colaud est posé en pleine terre. Il convient donc de poser des fourreaux neufs afin de passer les nouveaux câbles rendus nécessaires par les besoins de la ZAC.

CONSISTANCE DES TRAVAUX DU RÉSEAU DE TÉLÉCOM

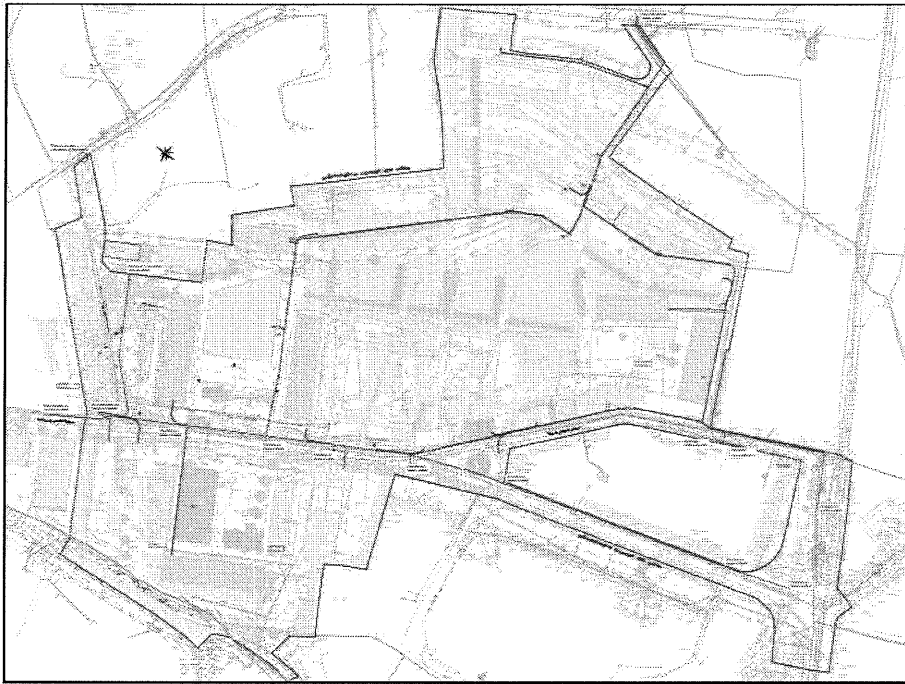
Les travaux de réseau télécom comprennent le génie civil des installations :

- la réalisation de tranchées,
- la fourniture et pose de fourreaux Ø42/45,
- la fourniture et pose de chambres de tirage de type L1T ou L2T sous trottoir et K1C sous chaussée,
- la mise en oeuvre de lit de pose et d'enrobage en sable de rivière,
- la fourniture et pose de grillage avertisseur vert,
- la fourniture et mise en oeuvre de remblai en GNT,
- le raccordement sur les chambres existantes.

Le câblage sera réalisé par les opérateurs de télécommunication. Il sera notamment prévu un raccordement du réseau télécom de la ZAC sur le réseau existant de l'avenue du Lautaret, pour permettre de desservir cette zone de la ZAC en raison du phasage de travaux envisagé à ce jour.

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

Il est prévu de réaliser le génie civil d'un réseau fibre optique pour desservir la ZAC. Les travaux en question prévoient la fourniture et pose de fourreaux et de chambres de tirage, qui seront de mêmes types que ceux posés pour les réseaux télécom.

**Réseau télécom****Réseau de chaleur**

Un réseau de chaleur doit être réalisé par la société Briançon Biomasse Energie (BBE), délégataire de la ville pour la production d'énergie et de sa distribution. Les constructions situées dans la ZAC doivent pouvoir s'y raccorder. Le démarrage des travaux du réseau de chaleur est prévu au printemps 2016.

Les travaux seront réalisés en deux entités différentes selon les secteurs (Nord, Sud et Est). Les durées de travaux prévisionnelles sont de 23 semaines pour le secteur Nord, et de 15 à 16 semaines pour les secteurs Sud et Est.

**Réseau de chaleur BBE**

Réseau RTE

Des travaux de mise en œuvre du réseau RTE seront réalisés en coordination avec les travaux d'aménagement de la ZAC. Certains tronçons ont déjà été réalisés par RTE (dans la partie Ouest du site, côté rue René Froger).

Les plans de récolement des réseaux correspondants seront communiqués par RTE.

Ouvrages et travaux divers

OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL

Des ouvrages de génie civil seront réalisés dans le cadre de l'aménagement. Ils concernent principalement:

- des murs de soutènement, par exemple dans la zone du Stand de Tir.
- des murets de soutènement pour les plates-formes du parc.
- des escaliers, notamment au niveau du parc.
- des bancs longitudinaux revêtus en béton teinté, implantés dans l'emprise de la place ainsi que dans le parc.

MOBILIER URBAIN

La nature, les références et les caractéristiques du mobilier urbain seront conformes au projet architectural du présent dossier avant-projet.

Les bancs situés dans le périmètre de la ZAC seront réalisés en béton revêtu et en béton teinté qui rappelleront les revêtements piétons de la place.

DÉPLACEMENT DU MONUMENT COMMÉMORATIF

Le monument commémoratif (de dimensions 2,5 x 1 x 1,5 m) existant sur un îlot de l'avenue Barbot sera déplacé dans le cadre de l'aménagement, ainsi que la plaque existante et le porte-drapeaux fixés sur le mur d'enceinte.

GESTION DES DÉCHETS

La CCB s'est orienté vers l'installation de dispositifs semi-enterrés "DSE" en point de regroupement avec l'ensemble des flux (ordures ménagères, verre, papier et emballages ménagers).

Les travaux d'aménagement prévoient :

- La dépose des DSE existants et le remblaiement.
- La préparation des plateformes pour le déplacement des DSE existants, et pour les nouveaux DSE.

REPRISE DES RACCORDEMENTS DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Les raccordements aux réseaux de la pépinière d'entreprises ont été réalisés par rapport aux réseaux existants à proximité, et ne tiennent donc pas compte des aménagements définitifs qui seront réalisés dans le cadre de la ZAC. Il sera donc nécessaire de réaliser la reprise de ces raccordements lors des travaux d'aménagement pour qu'ils soient cohérents avec l'aménagement définitif (nivellement, positions relatives des regards, chambres de tirage et bordures de chaussée, etc.)

Eclairage public

L'ensemble des voies et espaces de l'opération sera équipé en éclairage public et alimenté par un réseau d'alimentation souterrain basse tension depuis le réseau EDSB. Des armoires de distribution

et de commande seront implantées pour l'alimentation basse tension en tarif bleu. Ces armoires seront situées à proximité des postes de transformation.



Réseau éclairage

CANDÉLABRES

Les prestations de candélabres comprennent :

- La réalisation de massifs en béton armé,
- la fourniture et pose de mâts et de lanternes,
- Le raccordement des candélabres au réseau d'alimentation,
- Les massifs seront réalisés en béton armé, compris scellement des tiges de fixation et mises en place de fourreaux pour la remontée des câbles, et dimensionnés de façon à assurer une parfaite stabilité des appareillages (prise au vent des candélabres et des mâts).

Charte chantier vert

Les chantiers d'aménagement de la ZAC seront réalisés avec un faible impact environnemental. Une charte "Chantier Vert" sera jointe à tout dossier de consultation des entreprises, et constituera les objectifs contractuels du Chantier Vert, notamment sur les aspects suivants:

- Limitation des nuisances (sonores, olfactives, visuelles, poussières et boues, etc.),
- Réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols.
- Maintien des fonctionnalités urbaines (circulation, stationnements, sécurité des piétons, accessibilité des logements, livraisons, etc.),
- Gestion différenciée des déchets,
- Information et la sensibilisation du personnel et des riverains.

Des pénalités pourront être prévues aux marchés de travaux pour les entreprises qui ne respecteraient pas les contraintes demandées par la charte "Chantier Vert".

Coût et financement des équipements publics

Les équipements publics se répartissent en deux parties :

- la mise en état des sols comprenant la démolition des bâtiments de casernes, les travaux préparatoires et la dépollution des sols,
- et les travaux d'aménagement comprenant les voiries et réseaux divers (VRD) et l'aménagement des espaces extérieurs, des places et du parc urbain.

Le coût des équipements publics s'élève à 16 447 455 €, comprenant le coût des travaux, des honoraires de maîtrise d'œuvre, des honoraires des prestataires techniques et des révisions prévisionnelles de prix. L'aménageur finance ce montant à hauteur de 10 447 455 € HT et la Ville de Briançon participe aux équipements publics pour un montant de 6 000 000 € HT.

Le tableau suivant indique le coût des équipements publics, leur maîtrise d'ouvrage, leur financement et le gestionnaire de chaque ouvrage :

TABLEAU DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS					
ouvrages	Coût Prévisionnel € HT (1)	Maître D'ouvrage	Financement Aménageur € HT	Financement Ville € HT	gestionnaire
Mise en état des sols :					
. Démolitions	3 087 941	Aménageur AREA-PACA	1 961 466	1 126 475	Aménageur
. Travaux préparatoires et dépollution des sols	600 000		381 121	218 879	Aménageur
Travaux d'aménagement :					
. <u>VRD</u> :					
voiries		Aménageur AREA-PACA			Ville ASA CCB Ville ESHD EDSB Ville Opérateur téléphonique
canaux					
eaux usées					
eaux pluviales					
eau potable					
électricité					
éclairage public					
télécommunications	10 005 510		6 355 519	3 649 991	
s/total VRD =	2 754 004		1 749 348	1 004 655	
. <u>parc urbain</u>					
s/total parc urbain					
Coût total des équipements publics	16 447 455		10 447 455	6 000 000	
<i>pm : réseau de chaleur</i>					BBE

(1) y compris imputation proportionnelle des honoraires de maîtrise d'œuvre, des honoraires des prestataires techniques et des révisions de prix

AR PREFECTURE

005-210500237-20160302-DEL20160302026-DE
Reçu le 09/03/2016

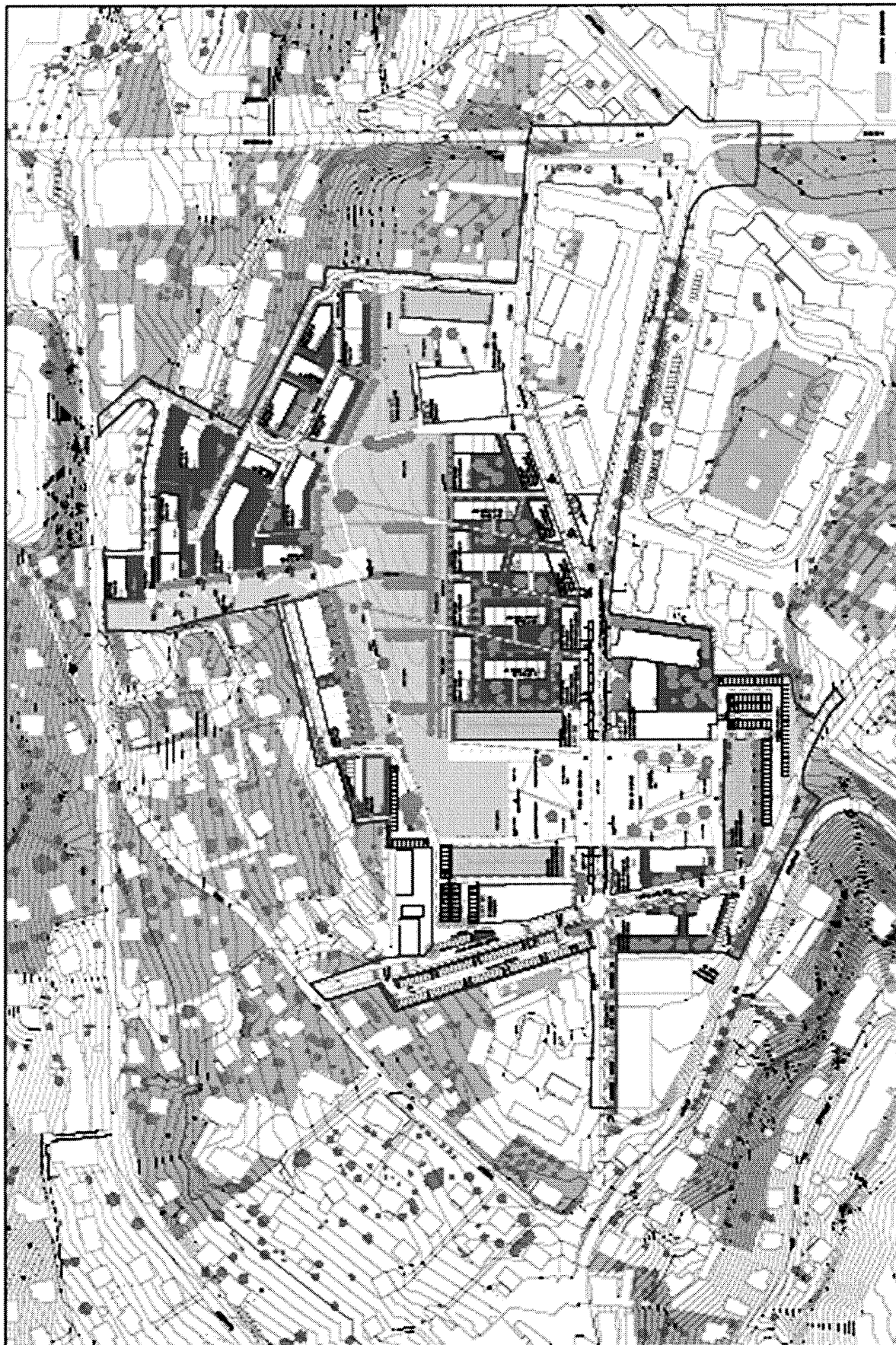
Annexes :

Annexe n°1 : plan d'aménagement de la ZAC Cœur de ville

Annexe n°2 : plan de synthèse des voiries et réseaux

Annexe n°3 : tableau du programme des équipements publics (PEP)

Annexe n°1 : plan d'aménagement de la ZAC Cœur de ville



Annexe n°2 : plan de synthèse des voiries et réseaux



Annexe n°3 : tableau du programme des équipements publics (PEP)

TABLEAU DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS					
ouvrages	Coût Prévisionnel € HT (1)	Maître D'ouvrage	Financement Aménageur € HT	Financement Ville € HT	gestionnaire
Mise en état des sols :					
. Démolitions	3 087 941	Aménageur AREA- PACA	1 961 466	1 126 475	Aménageur
. Travaux préparatoires et dépollution des sols	600 000		381 121	218 879	Aménageur
Travaux d'aménagement :					
. VRD :					
voies		Aménageur AREA- PACA			Ville ASA CCB Ville ESHD EDSB Ville Opérateur téléphonique
canaux					
eaux usées					
eaux pluviales					
eau potable					
électricité					
éclairage public					
télécommunications	10 005 510		6 355 519	3 649 991	
s/total VRD =	2 754 004		1 749 348	1 004 655	
. parc urbain					
s/total parc urbain					
Coût total des équipements publics	16 447 455		10 447 455	6 000 000	
pm : réseau de chaleur					BBE

(1) y compris imputation proportionnelle des honoraires de maîtrise d'œuvre, des honoraires des prestataires techniques et des révisions de prix